Cod Regulament: UMFVBT-
REG/PD/PRI/DSGU/63/2024
Aprobare prin H.C.A. nr. 32/32750/03.12.2024 și nr. 33/33960/17.12.2024
Republicare aprobată prin H.S. nr. 392/34100/ 18.12.2024

Aprobare HS Nr. 136/9700/28.04.2025

PROVISIONS CONCERNANT LA CONFIRMATION DE LA PLACE ET LES FRAIS CONNEXES

CANDIDATS ADMIS

Pendant la période fixée dans le calendrier du concours d'admission, les **CANDIDATS ADMIS** à l'Université de Médecine et de Pharmacie " Victor Babeș »de Timișoara, lors des session de juillet 2025, doivent confirmer leur place sur la plateforme en ligne. Cette confirmation se fait par le paiement des frais de confirmation/d'option ainsi qu'un acompte de 50 % des frais de scolarité, et par le téléchargement de la preuve de paiement sur la plateforme d'admission. Le non-respect de ces obligations entraîne la perte de la place obtenue. Ainsi, un candidat admis qui ne confirme pas sa place et ne paie pas l'acompte de 50 % des frais de scolarité dans le délai fixé sera considéré comme refusé et apparaîtra sur la liste des candidats refusés n'ayant pas confirmé leur place ni payé l'acompte.

Le candidat admis ayant confirmé sa place, payé les frais de confirmation de 300 euros, mais n'ayant pas payé 50% des frais de scolarité à l'avance sera automatiquement placé sur la liste des **CANDIDATS REJETÉS** ayant confirmé leur place, dans l'ordre de leur option et de leur moyenne d'admission.

CANDIDATS REJETÉS

Pendant la période fixée dans le calendrier d'admission, les candidats refusés qui ont été inscrits et validés au concours, et qui ont obtenu une moyenne finale d'admission supérieure à 5,00, peuvent confirmer leur place en payant les frais de confirmation par option et en téléchargeant la preuve de paiement sur la plateforme d'admission, en cas de libération d'une place. Toutefois, le paiement de ces frais ne garantit pas automatiquement l'admission, qui dépendra du nombre de places disponibles et approuvées par l'université.

En cas de libération d'une place, le candidat refusé qui a confirmé son intérêt dans les délais impartis à 48 heures pour payer l'acompte de 50 % des frais de scolarité afin de conserver sa place. À défaut, la place sera attribuée au candidat suivant sur la liste.

Si des places restent vacantes après la première étape, les candidats refusés qui n'avaient pas confirmé à ce stade auront la possibilité de confirmer une place devenue disponible dans un délai maximal de 48 heures. La confirmation inclut le paiement d'un acompte de 50 % des frais de scolarité.

Si un seul candidat figure sur la liste des refusés non confirmés, la liste sera réexaminée deux fois à 48 heures d'intervalle. Si après la deuxième tentative, le candidat n'a toujours pas confirmé sa place et payé l'acompte, la place sera gérée selon les décisions officielles de la direction de l'université.

Si une place devient vacante, les candidats rejetés ayant confirmé leur place et payé les frais de confirmation de 300 euros ont priorité sur les candidats rejetés n'ayant pas confirmé leur place.